

Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Bd. 34/1

2007

DOI: 10.11588/fr.2007.1.45032

Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

REMARQUES CRITIQUES SUR LES ÉTENDARDS DE JEANNE D'ARC

Mon propos provient d'une interrogation et d'une irritation. L'interrogation: pourquoi toute cette place accordée au problème du *vexillum* (ou des *vexilla*) dans le Procès de condamnation de Jeanne d'Arc¹, comme s'il y avait là un vrai chef d'accusation, au moins mineur et peut-être majeur? Ce chef d'accusation a-t-il été maintenu jusqu'au bout? L'irritation: le fait que des miniatures (et surtout une miniature) fabriquée(s) au XIX^e siècle, dont l'authenticité est mise en doute depuis assez longtemps par divers spécialistes, servent couramment d'illustration privilégiée, voire de couverture, pour les livres et les articles consacrés à la Pucelle (j'en ai été la victime car, notamment dans les dictionnaires, les auteurs, techniquement, ne sont pas en mesure de contrôler l'illustration de leurs articles²). Ce que je vais dire n'est pas nécessairement original, tant on a écrit sur Jeanne d'Arc, et encore dernièrement³. Ceci étant, je tiens à souligner combien précieuse pour cet exposé m'a été l'aide d'Olivier Bouzy, du Centre Jeanne d'Arc d'Orléans.

Le point de départ doit être trouvé dans la copie réalisée au XVII^e siècle par Gilles-André de La Roque pour son *Traité de la noblesse*, paru à Paris en 1678, d'un passage de l'original alors conservé à la Chambre des comptes de Paris du treizième et dernier compte de maître Hémon Raguier, trésorier des guerres de Charles VII: en avril 1429, le dit trésorier a versé à *Hauves Poulnoir, peintre, demourant a Tours, pour avoir peint et baillié estoffes pour ung grant estandart et ung petit pour la Pucelle, 25 livres tournois*⁴. On remarquera ici qu'un certain nombre d'étendards, de bannières et de pennons étaient bel et bien brodés⁵, mais qu'il n'était pas du tout exceptionnel que des étendards fussent peints – on peut même parler de règle: en 1386, on peignit pour Charles VI douze grandes bannières de *cedal tiercelin*, à 12 livres tournois la pièce, et six grands pennons, à 10 livres tournois la pièce. On remarquera aussi que, pour la Pucelle, le roi s'adressa à un professionnel: dans le deuxième compte, allant du 1^{er} octobre 1420 au 30 septembre 1421, de Pierre Frotier, premier écuyer du corps et maître de l'écurie de *tres noble et tres excellent et puissant prince monseigneur le regent du royaume, dauphin de Viennois*, figure Heuves Poulevoir, peintre, demeurant à Poitiers, qui reçut 5 livres tournois pour avoir peint et vernissé trois lances pour le dit dauphin⁶.

- 1 Pierre TISSET, Yvonne LANHERS (éd.), *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, 3 vol., Paris 1960–1971.
- 2 Voir mon article *Jeanne d'Arc*, dans: *L'Encyclopédie de la culture française*, Paris 1991, p. 385–386: deux illustrations, deux «faux».
- 3 Heinz THOMAS, *Jeanne d'Arc, Jungfrau und Tochter Gottes*, Berlin 2000; Colette BEAUNE, *Jeanne d'Arc*, Paris 2004. La couverture de ces deux ouvrages s'orne de la même miniature que je considère comme un faux.
- 4 Jules QUICHERAT (éd.), *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, t. V, Paris 1849, p. 258. La somme n'est pas insignifiante, mais la livre tournois était alors assez fortement dévaluée.
- 5 Voir *passim* Guy-Michel LEPROUX (éd.), *Comptes de l'écurie du roi Charles VI*, t. I: *Le registre KK 34 des Archives nationales (1381–1387)*, Paris 1995, et Claude BILLAUD (éd.), *Comptes de l'écurie du roi Charles VI*, t. II: *Le registre KK 35 des Archives nationales (1399–1404 et 1411–1413)*, Paris 1996.
- 6 Auguste VALLET DE VIRIVILLE (éd.), *Chronique de Jean Chartier*, t. III, Paris 1858, p. 305–306.

Revenons à 1429. Le résultat du travail dut satisfaire la Pucelle, car les archives municipales de Tours contiennent la délibération du corps de ville, en date du 19 janvier 1430, *sur unes lettres closes envoyee par Jehanne la Pucelle aux quatre esleuz de la ville et sire Jehan du Puy, faisant mencion que on baille a Hennes Polvoir, peintre, la somme de .C. escuz pour vestir sa fille et que on la lui garde. Appointé que sur ce on parlera audit Hennes et rescripra l'en a sire Jehan de Pontchier et maistre Jehan Picart estans a Bourges, etc.*⁷. La délibération du corps de ville, en date du 7 février 1430, permet de savoir ce dont il s'agit: *A esté deliberé que a la fille de Hennes Polvoir, peintre, qui de nouvel est mariee, pour l'onneur de Jehanne la Pucelle, venue en ce royaume devers le roy [pour les Tourangeaux, à cette date, elle était une sorte d'étrangère, venue d'ailleurs] pour le fait de sa guerre disant [notons la prudente incise] a lui avoir esté envoyee de par le roy du Ciel pour le fait de sa guerre contre les Anglois ennemis de ce royaume, laquelle a rescript a la ville pour le mariage de ladicte fille, icelle ville lui paier la somme de .C. escuz. Mais de ce riens ne lui sera paié ni baillé pource que les deniers de ladicte ville convient employer es reparacions de ladicte ville [les murailles] et non ailleurs. Toutefois, pour l'amour et honneur de ladicte Pucelle, iceulx gens d'Eglise, bourgeois et habitans feront honneur a ladicte fille a sa benedicion qui sera juedi prochain [9 février] et d'icelle feront prier ou nom de ladicte ville et pour fere ladicte priere aux hommes notables d'icelle ville est ordonné Michau Har道in, notaire de la dicte ville, et a icelle fille sera donné du pain et du vin le jour de sadicte benedicion, c'est assavoir le pain d'ung septier de froment et quatre jalayes de vin*⁸. De fait, le 19 février, le marchand tourangeau Colas de Montbason⁹ reçut 40 sous pour l'achat de *bon vin blanc et cleret*, à 10 deniers la pinte (soit 48 pintes: disons 20–25 litres) présenté le 9 février *a la fille dudit Hennes qui celui jour a esté espousee* tandis que *Hennes Polvoir peintre* reçut au même motif 50 sous pour l'achat d'un setier de froment qu'il avait juré et affirmé avoir acheté *pour convertir en pain pour les nopces d'icelle fille a laquelle on a fait ledit don (...) pour l'onneur de Jehanne la Pucelle estant avec le roy nostre sire [notons cela] qui pour ladicte fille d'icelui Hennes avoit rescript a ladicte ville*¹⁰.

Deuxième document: la mention, accompagnée d'un dessin mille fois reproduit, dans le journal de Clément de Fauquembergue, greffier du parlement de Paris, à la date du mardi 10 mai 1429, de ce qu'il fut rapporté et dit publiquement à Paris, à savoir que, le dimanche précédent, les gens du dauphin, en grand nombre, après plusieurs assauts, étaient entrés dans la bastide que *tenoient Guillaume Glasdale et autres capitaines et gens d'armes anglois de par le roy* ainsi que *dans la tour de l'issue du pont d'Orleans* [les Tournelles] et que les autres capitaines et gens d'armes tenant le siège et les bastides *par deça Loyre* [donc sur la rive droite] devant la ville d'Orléans *avoient levé leur siege pour aller conforter le dit Glasdale* [admirez la présentation des faits] *et ses compaignons et pour combatre les ennemis qui avoient en leur compaignie une pucelle* [et non pas une femme], *seule* [notons le terme] *ayant baniere entre lesdis ennemis, si comme on disoit*. Le dessin au trait représente une fille (une femme), tête nue, aux cheveux longs, sans armure, tenant dans sa main gauche une épée et dans sa main droite une lance à laquelle est attaché ce qu'on appelle couramment un étendard à double queue sur lequel se lit en abrégé le mot *Jhesu*¹¹.

7 Arch. mun. de Tours, BB 4, fol. 249^vo.

8 Arch. mun. de Tours, BB 4, fol. 250^ro.

9 Bernard CHEVALIER, *Tours ville royale (1356–1520). Origine et développement d'une capitale à la fin du Moyen Âge*, Louvain, Paris 1975, p. 125, 138, 161, 191, 431.

10 Arch. mun. de Tours, BB 4, fol. 211^ro. Tout ce dossier a déjà été publié par Jules QUICHERAT, *Procès de condamnation* (voir n. 4).

11 Alexandre TUETÉY, Henri LACAILLE (éd.), *Journal de Clément de Fauquembergue greffier du Parlement de Paris 1417–1435*, t. II: 1421–1430, Paris 1909, p. 307. Le dessin en question est par exemple reproduit en couleur dans l'article de Heribert MÜLLER, Jeanne d'Arc. »Im Namen Gottes ...«, dans: *Damals*, déc. 2000, p. 30.

Deuxième mention par le même Clément de Fauquembergue: l'allusion à la prise par les gens d'armes du dauphin de la ville de Jargeau-sur-Loire *en laquelle estoient retrais en garde et garnison le conte de Suffolk (...) a la volenté des ennemis qui avoient en leur compagnie une pucelle portant baniere, si comme on disoit, laquelle avoit esté presente a faire lever le siege et les gens d'armes estans lors es bastides devant Orleans*. Une troisième mention de Jeanne d'Arc figure dans la même source, à propos de la bataille de Patay, mais cette fois il n'est plus question de l'étendard¹². Un ou des mots sur les étendards: ce n'était nullement exceptionnel. Le curieux, en l'occurrence, c'est que ces mots (du latin) figurent sur l'étendard d'une probable illettrée. Une autre mention se trouve dans le Journal d'un Bourgeois de Paris: *Et partout alloit celle pucelle armee avec les Arminalx et portoit son estandard ou estoit [tant] seulement [en] escript Jhesus*¹³. La chronique probourguignonne dite des cordeliers dit la même chose: pour lever le siège d'Orléans, il y eut une *assemblee de grant foison de gens d'armes*, et dans cette assemblée *se bouta et mist ladite pucelle et leva ung estendard ou elle fit mettre Jhesus*¹⁴.

La chronique d'Antonio Morosini reproduit des lettres écrites de Bruges le 9 juillet 1429, lesquelles contiennent la substance de lettres venues de Bretagne et datées du 4 juin, les lettres de Bruges étant très vraisemblablement adressées par Pancrazio Giustiniani à Mauro Giustiniani, à Venise. Ces lettres contiennent tout un résumé sur *Zaneta poncela*, son origine, son action. Citons ici en la modifiant légèrement la traduction qu'en a faite Germain Lefèvre-Pontalis: *La dite [demoiselle] porte encore un étendard blanc sur lequel est Notre Seigneur mis en manière de Trinité [le Père, le Fils en croix, le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe?] et d'une main il tient le monde et de l'autre il bénit; de chaque côté est un ange qui présente deux fleurs de lis comme celles que portent les royaux de France*¹⁵. Les gens devaient être frappés, voire, chez les Anglo-Bourguignons, choqués, et même un peu plus, de ce qu'une simple fille porte une bannière ou un étendard au combat et de ce que cette bannière ou cet étendard contenait un double message, aussi élevé l'un que l'autre (Dieu-Jésus, les lis de France): signe de présomption, d'outrecuidance et d'orgueil?

Dans la pratique, compte tenu de l'organisation des armées, tout combattant n'avait pas droit à son étendard, mais seulement les chefs de guerre, les capitaines de gens d'armes et de trait. Nous connaissons dans les cas de Georges de La Trémoille et de son demi-frère Charles, sire d'Albret, le nom de l'homme d'armes (du »gouverneur«) ayant la charge de leur étendard: respectivement le Galois de Villiers et Galardon de Goulard¹⁶. Être le porteur-étendard d'un capitaine était un titre en même temps qu'une responsabilité.

Les étendards (les bannières) pouvaient avoir une iconographie profane¹⁷ mais également religieuse: témoins la bannière de Notre-Dame portée à la bataille de Nicopolis (1396) par Jean de Vienne, plusieurs des bannières allemandes prises par les Polonais à la bataille de Grünwald-Tannenberg (1410)¹⁸, l'étendard de René II, duc de Bar et de Lorraine, lors de la bataille de Nancy (1477), où figurait l'Annonciation. Les étendards pouvaient ne comporter

12 TUETÉY, LACAILLE, Journal, p. 312–313.

13 Alexandre TUETÉY (éd.), Journal d'un bourgeois de Paris 1405–1449, Paris 1881, p. 237.

14 Jules QUICHERAT, Supplément aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc, dans: Revue historique 19 (Mai–Août 1882), p. 72.

15 Germain LEFÈVRE-PONTALIS, Léon DOREZ (éd.), Chronique d'Antonio Morosini. Extraits relatifs à l'histoire de France, t. III: 1429–1433, Paris 1901, p. 110–111.

16 Louis de LA TRÉMOILLE, Les La Trémoille pendant cinq siècles, t. I, Nantes 1890, p. 144. Bibl. nat. de France, n.a.fr. 5086, fol. 134.

17 D. D. BROUWERS (éd.), Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies, 1465–1477, t. I, Liège 1905, p. 60–61.

18 Sven EKDAHL, Die »Banderia Prutenorum« des Jan Długosz, eine Quelle zur Schlacht bei Tannenberg 1410, Göttingen 1976.

qu'un seul motif, peint ou brodé, reproduit sur un seul côté. Ils pouvaient comporter le même motif, reproduit sur les deux côtés: en 1494, le peintre Jean Bourdichon reçoit une certaine somme pour avoir peint de chaque côté de trois étendards une image de Notre-Dame environnée d'une nue d'argent et le champ d'azur tout semé d'étoiles d'or, et auprès de chaque image un porc-épic de couleur naturelle passant sur une motte et le champ de chaque étendard depuis le porc-épic jusqu'au bout tout rempli de plumes de porc-épic¹⁹. Mais aussi, plus rarement, deux motifs différents: lors d'un fait d'armes à Arras en 1435, le comte de Charny tint dans sa main une *baniere dont a l'un des lez estoit l'image de Nostre Dame et a l'autre lez l'image de saint George*²⁰.

Pour des raisons militaires et nobiliaires, les auteurs du temps se sont efforcés de mettre de l'ordre dans tout cela. Un traité d'armoirie d'origine bretonne datant des années 1480 déclare doctement: *En armoirie bannieres sont plus nobles que estandars, en batailles et journées assignees estandars sont plus nobles que bannieres*. Le même texte cite ensuite, dans l'ordre, les *gonffanons*, les *guitons*, les *pannonceaux*, les *ciglatons*, les *banderolles*, et (peut-être s'amuse-t-il) les *couvrecheffs*, les *jarretieres* et les *langues*. Il ajoute: *Bannieres, pannons, tenicles, ciglatons sont pains et figurez des propres armes du seigneur ou cappitaine. Estendars et touz autres dessur nommez sont des couleurs qu'il porte en sa livree. Et en l'estandard doit estre peint et figuré la beste ou autre chose que le seigneur porte sur le tymbre de ses armes, et ne se doit muer ne changer en [ne?] plus que les propres armes. Ou guiton doit estre la livree comme en l'estandard et par dessus en escript en grosses lettres le port ou dit du seigneur ou capitaine comme au duc de Bretaigne son port ou dit est: A ma vie*²¹.

On aurait pu imaginer Jeanne d'Arc en armes mais sans étendard. En acceptant de lui fournir, à ses frais, un étendard (et même deux), le roi en faisait, sinon bien sûr le chef de sa guerre, du moins l'équivalent d'un capitaine de compagnie. Or avait-elle, à proprement parler, une compagnie? Plutôt une suite. Il est probable, que, selon un usage qui traverse tout le Moyen Âge et se prolonge bien au-delà, les étendards de Jeanne d'Arc ont été bénis. Peut-être le roi et son entourage auraient-ils préféré un étendard à l'iconographie plus banale, par exemple la reproduction dans un simple pennon des armoiries qui lui furent accordées un peu plus tard, peut-être le 2 juin 1429. Un document du XVI^e siècle expose: le roi *donna estant en la ville de Chinon armoyries a la dite Jehanne pour son estandard et soy decorer du patron qui s'ensuict* (suit le dessin de ses armoiries)²².

Un étendard était un signe de ralliement et de pouvoir, porté en général par un porte-étendard et non par son titulaire (mais il y a des exceptions conjoncturelles). Retenons ici le témoignage de Jean d'Aulon au procès en nullité de la condamnation: lors de l'assaut du boulevard des Tournelles, d'Aulon vit que le porteur de l'étendard de la Pucelle était fatigué; il le donna ou le fit donner au Basque, vaillant homme d'armes (Mathieu de Podenas-Marambat, seigneur de Coutens, disons un cadet de Gascogne); d'Aulon, pensant que, pour la grande affection que les gens de guerre portaient à cet étendard, ils le suivraient, demanda

19 Il s'agit d'étendards destinés à une nef appartenant à Louis, duc d'Orléans, le futur Louis XII. Victor GAY, *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, t. I, Paris 1887, p. 676.

20 François MORAND (éd.), *Chronique de Jean Le Févre, seigneur de Saint-Remy*, t. II, Paris 1881, p. 314.

21 Alan MANNING (éd.), *The Argentaye Tract Edited from Paris, BN, fonds français 11,464*, Toronto 1983, p. 75. En 1396, pour le voyage de Hongrie qui devait se terminer par la déconfiture de Nicopolis, Jean, comte de Nevers, s'était pourvu de *six grands estendars d'argent battu, où étoit écrit en lettres d'or le nom du comte, semés et drapés de sa devise*. Il avait également fait confectionner 300 petits pennons battus d'argent où étoit aussi écrit son nom, avec *vingt cinq gros autres panons de meme façon*. Cité d'après le récit de Bavyn dans: Aziz Suryal ATIYA, *The Crusade of Nicopolis*, Londres 1934, p. 141.

22 Bibl. nat. de France, fr. 5524, fol. 142.

au Basque de se rendre, à ses risques et périls, au pied du boulevard, ce qu'il fit, avec son petit bouclier ou targe pour se protéger tant bien que mal; mais la Pucelle, qui croyait avoir perdu son étendard, voyant le Basque au fond du fossé, se précipita pour prendre l'étendard par le bout en criant »Mon étendard, mon étendard« (le cri du cœur), il y eut une sorte de lutte entre la Pucelle et le Basque, l'étendard bougeait comme s'il faisait signe, le Basque l'emporta, et rejoignit d'Aulon, les compagnons de guerre se rallièrent alors autour de l'étendard.

Peut-être le ou les motifs de l'étendard de Jeanne furent-ils reproduits, de façon simplifiée et réduite, dans des pennons portés par de simples hommes d'armes désireux de se rattacher militairement – et affectivement – à l'étendard en question. N'oublions pas qu'une bannière de guerre, ou un étendard, c'était un morceau d'étoffe, plus ou moins précieuse, attaché à une lance, laquelle était terminée par un fer (le glaive). Autrement dit, on pouvait s'en servir comme d'une arme, susceptible de tuer, mais c'était surtout un symbole, un point de ralliement, un signe de reconnaissance. S'il s'agissait de blesser ou de tuer, à l'arme blanche et au corps à corps, il valait mieux se servir d'une épée ou d'une hache d'arme²³.

Il est évident que les juges de Rouen, avant de commencer le procès, avaient réuni quantité d'informations et de rumeurs, plus ou moins vérifiées et vérifiables, naturellement plus malveillantes que bienveillantes, dont ils se servirent progressivement, selon un dessein calculé, mais aussi à l'improviste, en fonction des circonstances, au fur et à mesure du déroulement de l'action judiciaire. Si on laisse de côté les préliminaires, l'interrogatoire proprement dit commença le mercredi 21 février 1431. Dès le mardi 27 février (quatrième séance), la question de l'étendard fut posée. On se mit à interroger Jeanne: quand elle se rendit à Orléans, est-ce qu'elle avait un *vexillum* (*gallice estendart ou baniere*: il n'importait guère à ces gens d'Église) et de quelle couleur était-il? Réponse: elle avait un étendard dont le champ (un terme à tonalité héraldique) était semé de lis et y était figuré le »monde« avec deux anges sur les côtés, il était de couleur blanche, fait de toile ou de boucassin (une toile assez ordinaire dont on se servait parfois pour doubler les vêtements mais aussi pour confectionner le tout-venant des pennons²⁴). En revanche, l'étendard de la Pucelle est dit frangé de soie, ce qui représente un luxe certain. *Et il y avait écrit dedans, à ce qu'il semble* [curieuse imprécision, comme si Jeanne d'Arc pressentait un piège] *Jhesu Maria*. Nouvelle question: est-ce que ces noms *Jhesu Maria* étaient écrits en haut, en bas ou de côté? Réponse: de côté, ainsi qu'il lui semble. Pourquoi cette dernière demande? Peut-être parce que, lors de l'assaut des Tournelles, elle avait dit à un gentilhomme qui était près d'elle: *Donnez vous garde quant la queue de mon estandart sera ou touchera contre le boulevart. Lequel luy dist ung peu aprez: Jehanne, la queue y touche. Et lors elle luy repondit: Tout est vostre et y entrez. Laquelle parole fut tost après congneue prophetic*²⁵. L'idée de l'interrogateur anonyme était bel et bien la suivante: les mots *Jhesu Maria* avaient peut-être un caractère magique. Il était donc important de savoir s'ils étaient ou non près de la queue. C'est à ce moment du procès qu'elle affirme aimer quarante fois plus son étendard que son épée, alors pourtant que c'était l'épée découverte miraculeusement au sanctuaire de Sainte-Catherine-de-Fierbois. Elle déclare que le motif iconographique de cet étendard vient de *precepto Dei* et qu'elle portait le dit *vexillum* quand elle s'approchait de l'ennemi pour ne pas risquer de tuer quiconque, ce que d'ailleurs elle n'a jamais fait. Soit, mais, comme on l'a

23 Christiane RAYNAUD, »À la hache!«. Histoire et symbolique de la hache dans la France médiévale (XIII^e–XV^e siècles), Paris 2002.

24 Le compte de l'écurie de Charles VI de 1383 signale par exemple la confection de 1500 pennons de boucassin blanc ornés d'un côté et d'autre d'un soleil d'or bruni, poinçonné et à rayon de brésil rouge, qui furent délivrés aux gens d'armes de la bataille du roi pour le voyage de Bourbourg: ni de cendal ni de satin (Guy-Michel LEPROUX [voir n. 3], p. 79).

25 Jules QUICHERAT (éd.), Procès de condamnation, t. IV, Paris 1847, p. 161.

vu, un *vexillum* est aussi une arme, terminée par un glaive, on pouvait très bien blesser et tuer avec cette arme²⁶.

On revient à l'affaire du *vexillum* dans la séance du samedi 3 mars. Quand elle fit faire son *vexillum*, est-ce que d'autres gens d'armes ne firent pas faire des pennonneaux à la manière et sur le modèle du pennonneau de Jeanne? Réponse: il est bon de savoir que les seigneurs maintenaient leurs armes (c'est-à-dire avaient leurs bannières ou leurs étendards, à leurs armes ou à leur devise). Mais certains des *compaignons de guerre* (simples combattants du rang, sans doute non nobles, dépourvus d'armoiries et de devises propres) avaient fait des pennonneaux à leur guise, et d'autres non. Ces pennonneaux, tient-elle à préciser, n'étaient pas de toile ou de drap de laine, mais de *blans satins*, et dans certains de ces pennonneaux des fleurs de lis étaient peintes. Elle doit reconnaître que parfois les *compaignons de guerre* faisaient des pennonneaux à la ressemblance des siens mais c'était seulement pour *distinguer ses hommes des autres* (ceux de sa compagnie). L'interrogatoire se poursuit: est-ce que ces pennonneaux étaient souvent renouvelés? Réponse: quand les lances étaient cassées, on les remplaçait. Est-ce qu'elle disait que les pennonneaux faits à la semblance des siens étaient *bene fortunati* (*eureux*), portaient-ils bonheur? Étaient-ils aspergés d'eau bénite? Réponse (un échappatoire, elle pressent le danger): ce n'est pas de votre procès, je ne suis pas avisée de vous répondre. Est-ce que les compagnons de guerre faisaient mettre sur leurs pennonneaux les mots *Jhesu Maria*? Réponse: ma foi, je ne le sais pas. Est-ce qu'elle n'a pas fait tourner les toiles, en manière de procession, autour d'un autel (la minute française dit *chastel*) (ce qui fait penser à un rite magique) ou d'une église? Cette fois, la réponse est formelle: je ne l'ai jamais vu faire²⁷.

Tout ce développement n'avait pas donné grand-chose et les inquisiteurs abandonnèrent la question des pennonneaux des compagnons de guerre. Mais le problème de l'étendard revint dans l'interrogatoire du samedi 10 mars. Cette fois, il n'est plus question de d'un étendard unique: *nec unquam habuit nisi unicum*. Elle déclare que ce furent les saintes Catherine et Marguerite qui lui dirent de prendre un étendard, de le porter hardiment et d'y faire peindre le Roi du Ciel, tel quel. Cela, elle le dit à Charles VII mais à contre cœur (comme si c'était un secret, susceptible de gêner ou de mécontenter le roi). En un sens, même s'il lui arriva souvent de faire porter son étendard par un tiers (ainsi lors de son entrée dans Orléans), elle souhaite se présenter non point comme le porte-étendard du roi de France mais comme le porte-étendard du Roi du Ciel²⁸. Elle précise qu'il n'y avait pas quatre anges (deux de chaque côté) mais seulement deux. *Accipias* ou *capias vexillum ex parte Regis coeli*²⁹.

Du coup l'interrogatoire se concentre sur les deux anges. Selon l'accusation, elle les a fait peindre comme des hommes, avec bras, pieds, jambes et vêtements. Qu'est-ce que cela veut dire? Elle répond: je les ai fait peindre comme on les voit dans les églises. L'accusation poursuit: pourquoi ne les a-t-elle pas fait peindre avec cette clarté qui accompagnait, selon ses propres dires, l'ange ou les voix? Réponse: parce que cela ne lui fut pas commandé. L'idée des inquisiteurs était sans doute que Jeanne avait fait peindre ses apparitions (démoniaques) sous la forme de saint Michel et de saint Gabriel. Mais elle le nie: la présence de ces deux anges (pour elle anonymes) est une simple convention, adoptée pour l'honneur de Dieu. Tel

26 TISSET, LANHERS, Procès (voir n. 1), p. 78. Dans beaucoup de représentations, saint Michel tue le dragon avec une lance raccourcie, tenue à deux mains (un épieu, comme à la chasse au sanglier?) et non pas avec une épée.

27 Ibid., p. 96-98.

28 C'est ce qu'avait bien compris Jean Gerson: *Ex certis signis elegit Rex celestis tanquam vexilliferam ad conterendos hostes justitie et amicos sublevandos*. Pierre DUPARC (éd.), Procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc, t. II, Paris 1979, p. 39.

29 TISSET, LANHERS, Procès (voir n. 1), p. 114.

fut l'ordre de Dieu (*preceptum Dei*). D'ailleurs, elle précise qu'elle ne fit pas faire elle-même cette représentation des deux anges.

On veut lui faire dire que son étendard en soi avait une *bonne fortune*, quel que soit celui qui le portait. Elle reconnaît qu'elle portait plus volontiers son étendard que l'étendard de son roi (qu'est-ce que cet étendard royal, à cette époque précise?). Interrogée pour savoir si, à supposer que quelqu'un de son parti lui ait confié son étendard, elle l'aurait porté et aurait-elle eu en lui aussi bon espoir que dans le sien propre qui était disposé de la part de Dieu, elle répondit: *Je portoye plus volentiers celluy qui m'estoit ordonné de par Nostre Sire*³⁰. Ici se place le récit d'un épisode curieux qui se serait passé devant Château-Thierry: la prise de papillons au moyen de cet étendard magique. Réponse: ce ne fut pas le fait des gens de mon parti mais des gens de l'autre parti qui l'ont *controuvé* c'est-à-dire qui l'ont inventé (mensongèrement)³¹. Toutefois, la Chronique de la Pucelle fait allusion à ce fait, mais le situe lorsque l'armée royale était sous les murs de Troyes: *Aucunes simples gens [de la ville] disoient qu'ils avoient veu autour de l'estendart de ladicté Pucelle une infinité de papillons blancs*, ce qui contribua à ce que la cité de Troyes ouvre ses portes à son souverain et droiturier seigneur³².

Tout cela forme un ensemble assez cohérent, et c'est pourquoi, parmi les soixante-dix chefs d'accusation du promoteur Jean d'Estivet, on lit: *Item, la dite Jeanne posa un sort dans son anneau, dans son étendard et dans certaines pièces de toile [matière première des pennons?] et dans certains pennonceaux qu'elle avait coutume de porter et de faire porter par les siens et aussi dans l'épée trouvée par révélation, comme elle l'a dit, à Sainte-Catherine-de-Fierbois, disant que cette épée était bien fortunée. Et sur ces objets elle fit de nombreuses malédictions [le contraire des bénédictions] et conjurations, dans plusieurs et divers lieux, assurant publiquement qu'elle ferait de grandes choses grâce à tout cela, qu'elle obtiendrait la victoire sur ses adversaires et que rien d'infortuné ne pourrait advenir à ses gens ayant des pennonceaux de ce type. Cela, elle le dit en particulier ouvertement et publiquement à Compiègne la veille du jour où elle fit une sortie avec son armée contre le duc de Bourgogne, au cours de laquelle beaucoup des siens furent blessés, tués et pris et elle-même prise et capturée. De même à Saint-Denis elle l'avait fait publier et fait, en excitant son armée à assaillir Paris*³³. C'est pourquoi cet objet en quelque sorte magique eut le pas sur tous les autres étendards des capitaines, lors du couronnement de Reims, c'est pourquoi il fut placé tout près du roi et qu'on le fit flotter ou tourner autour de la tête du roi (sous-entendu: comme pour l'envoûter)³⁴.

Bien que toutes les armées du monde aient plus ou moins ce genre de superstition, les juges de Rouen, animés d'un parti pris qu'il est permis de qualifier de haineux, durent trouver cela bizarre, incongru, et soupçonnèrent l'étendard et ses imitations d'être des talismans, avec une nuance de sacrilège en raison du caractère religieux des motifs iconographiques. On voit aussi qu'ils étaient bien renseignés, grâce à des dénonciateurs présents à Reims lors du sacre, à Saint-Denis avant l'assaut contre Paris, et à Compiègne. Il en résulta une triple accusation: le sort attaché à l'étendard, à l'anneau, à l'épée; la manifestation d'orgueil et de vaine gloire (Reims), et non de vraie et humble piété; un manque de révérence plus que suspect envers Dieu et les saints. Cependant, les griefs liés à l'étendard ou aux étendards, d'ailleurs formellement contestés par Jeanne, furent abandonnés en cours de route: ils ne figurent pas dans la liste finale des douze accusations retenues.

30 Ibid., p. 174.

31 Ibid., p. 101.

32 Auguste VALLET DE VIRIVILLE (éd.), *Chronique de la Pucelle*, Paris 1864, p. 318.

33 TISSET, LANHERS, *Procès* (voir n. 1), p. 217–218.

34 Ibid., p. 268–270.

Aussi bien, lors du procès en nullité de la condamnation, le problème ne fut-il évoqué que de façon marginale. Toutefois, Élie de Bourdeilles, évêque de Périgueux, tient à rejeter expressément l'accusation de superstition. Selon lui, Jeanne ne mettait pas son espoir dans son étendard mais dans Dieu. Cet étendard et ces images furent faits en l'honneur de Dieu, c'est à Dieu qu'il fallait attribuer la victoire de l'étendard ainsi que tous ces faits. D'ailleurs il n'est pas interdit aux chrétiens de sculpter des images représentant Dieu, la bienheureuse Vierge Marie et les saints, de façon à ce que leur mémoire soit mieux fixée dans l'esprit des fidèles, pour dévotion, révérence et honneur. Ainsi l'observe l'Église catholique, qui ne peut se tromper. Jeanne n'a pas fait reproduire dans son étendard des images astronomiques pour l'idolâtrie mais seulement une image en l'honneur de Dieu. Elle n'y a pas inscrit des noms inconnus (des signes cabalistiques ou démoniaques) mais seulement des termes reconnus des vrais fidèles, ainsi *Jhesu Maria*. Elle n'y a pas mis d'autre signe que le signe de la croix. De cela il semble qu'elle puisse être estimée davantage fidèle et catholique que superstitieuse³⁵. Juste le contraire de ce que devait dire Jean Germain, évêque de Chalon et chancelier de la Toison d'or, à propos de la capture de Jeanne d'Arc: »De façon anathème et superstitieuse, elle consacre des étendards et des enseignes de guerre qu'elle déploie ensuite au vent«³⁶.

Entre 1429–1430 et 1460–1470, selon une datation qu'il est difficile de préciser avec exactitude, des sources s'employèrent à décrire l'étendard de Jeanne. Passons-les rapidement en revue. Selon le Livre noir de l'hôtel-de-ville de La Rochelle, la Pucelle, avant de lancer son défi au roi d'Angleterre et à ses séides, fit faire *audict lieu de Poitiers son estendard auquel y avoit un escu d'azur, et un coulou blanc dedans ycelluy estoit, lequel coulou tenoit un role en son bec ou avoit escrit De par le roy du ciel*³⁷.

Dans un poème latin racontant sur le mode épique les débuts de l'aventure de Jeanne d'Arc, celle-ci s'exprime ainsi: »Je porterai un étendard signé de l'image du Roi du ciel; tout autour fleuriront les lis du royaume. Que la troupe des combattants me suive d'un pas pressé. Que chacun porte sur son écu et sur ses armes ton nom, ô Christ«³⁸.

Dans son journal-chronique, l'Allemand Eberhard Windecke, utilisant la même source que la Chronique des Pays-bas, de France, d'Angleterre et de Tournai couvrant la période 1294–1455, s'exprime en ces termes: »La Pucelle partit avec son étendard [en allemand ›Banner‹] qui était fait de blanc satin auquel était peint Notre Seigneur séant sur l'arc-en-ciel et montrant ses plaies, avec de chaque côté un ange tenant une fleur de lis dans la main«³⁹.

35 DUPARC, Procès (voir n. 28), p. 162. Voir dans le même sens la consultation de Paul Pontanus: *Illud vexillum et pictura fuerunt per eam facta in honorem Dei (...). Victoria vexilli et sua omnia sunt attribuenda Deo et spes victoriae erat fundata in Deo et non alibi* (Pierre LANÉRY D'ARC (éd.), Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc par les juges du procès de réhabilitation d'après les manuscrits authentiques. Tome VI aux procès de condamnation et de réhabilitation de Jules QUICHERAT, Paris 1889, p. 62). – Saint Bernardin de Sienne eut à soutenir trois procès ecclésiastiques (1426, 1431 et 1438) à propos de son étendard où figuraient les lettres IHS. Voir Daniel ARASSE, Iconographie et évolution spirituelle: la tablette de saint Bernardin de Sienne, dans: Revue d'histoire de la spiritualité 50 (1974), p. 433–456. Référence aimablement communiquée par André Vauchez, que je remercie vivement.

36 Joseph Bruno Marie Constantin KERVYN DE LETTENHOVE (éd.), Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne, Bruxelles 1876, p. 28–29.

37 Jules QUICHERAT (éd.), Relation inédite sur Jeanne d'Arc extraite du Livre noir de l'Hôtel-de-Ville de La Rochelle, Orléans 1879.

38 ID., Procès de condamnation, t.V, Paris 1849, p. 38 (voir aussi p. 34). Cette épopée, inachevée, se trouve conservée dans un des manuscrits du procès de condamnation. Elle fut sans doute écrite dans les années 1450 par un clerc humaniste. Nicole Pons s'emploie à procurer une nouvelle édition de ce texte.

39 Germain LEFÈVRE-PONTALIS, Les sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc. Eberhard Windecke, Paris 1903, p. 164.



Figure 1: Tapiserie dite d'Azeglio: la supposée rencontre à Chinon du dauphin Charles et de la Pucelle (Musée historique de la ville d'Orléans).



Figure 2: Francesco Currado (1570–1661): Jeanne d'Arc à l'étendard fleurdelisé (château de Kornik, Pologne).



Figure 3: Miniature dite Paget: la rencontre à Chinon du dauphin Charles et de la Pucelle (Orléans, Centre Jeanne d'Arc).



Figure 4: Jeanne d'Arc, d'après une miniature prétendument du XV^e siècle (Paris, Archives nationales).

Selon la Chronique de Perceval de Cagny, *elle fit faire ung estendart ouquel estoit l'image de Nostre Dame*; et, un peu plus loin dans le texte, *la Pucelle print son estendart ouquel estoit empainturé Dieu en sa majesté et de l'autre costé [lacune] et ung escu de France tenu par deux anges*⁴⁰. Ainsi l'auteur fait-il état de deux peintures (différentes) sur le même étendard.

Selon le Journal du siège, Jeanne fit son entrée dans Orléans, au soir du 29 avril 1429, *armee de toutes pieces, montee sur un cheval blanc et faisoit porter devant elle son estendart [notons la précision] qui estoit pareillement blanc ouquel avoit deux anges tenant chacun une fleur de liz en leurs mains*. Mais le même document signale la présence dans les mêmes circonstances d'un *panon* (le petit étendard signalé par le compte d'Hémon Raguier?) où *estoit peinte comme une Annonciation, c'est l'image de Nostre Dame ayant devant elle ung ange luy presentant ung liz*. C'était le soir, il y avait des torches, la bousculade fut telle que le feu se prit à ce pennon, qui était tout proche de l'étendard. Jeanne d'Arc eut une réaction rapide: avec maestria elle frappa son cheval des éperons, celui-ci se retourna, le feu fut éteint, mais dans quel état était le pennon⁴¹?

Le greffier de l'hôtel-de-ville d'Albi la décrit *armada de fer blanc tota de cap a pe et son estandart en que erat Nostra Dona*.

Selon la chronique dite du doyen de Saint-Thiébaud de Metz: *Et faisoit porter après elle une noble banniere pointuie de la Triniteit et de la benoite Vierge Marie*⁴².

Selon la Geste des nobles françois, reprise presque exactement par la Chronique de la Pucelle, Jeanne d'Arc, arrivée à Blois, s'y arrêta avec peu de gens, en attendant des renforts *par aucuns jourz, lesquelz pendant elle fist faire ung estandart blanc ouquel elle fist pourtraire la representacion du Saint Sauveur et deux angelz et ledit estandart avec tout son harnois fist benistre* en l'église de Saint-Sauveur de Blois⁴³.

Selon Enguerran de Monstrelet, elle *esleva* [notons le terme, à tonalité militaire] *ung estendart ou elle fist paindre la representacion de nostre Createur*⁴⁴.

Voici le témoignage de frère Jean Pasquerel, en principe décisif étant donné sa fonction auprès de Jeanne d'Arc, lors du procès de réhabilitation: »Les envoyés de son Seigneur dirent à Jeanne d'accepter le *vexillum* de son Seigneur. Et pour cela Jeanne fit faire son *vexillum* sur lequel était peinte une image de Notre Sauveur assis en jugement, dans les nuées du ciel, et il y avait un certain ange peint tenant dans ses mains une fleur de lis que l'image bénissait.« Il ajoute qu'il était à Tours lorsque le *vexillum* fut peint. Par ailleurs, en vue de préparer la sainte marche, en quelque sorte processionnelle, de Blois à Orléans (une marche digne de la paix de Dieu, au cours de laquelle des prêtres devaient précéder les gens de guerre), elle fit faire un *vexillum* (*gallice banniere*) sur lequel elle fit peindre l'image de

40 Henri MORANVILLÉ (éd.), Chronique de Perceval de Cagny, Paris 1902, p. 150.

41 Jules QUICHERAT, Procès (voir n. 25), p. 152.

42 Bibl. nat. de France, n.a.fr. 6699 (variante par rapport au texte édité par QUICHERAT, Procès, p. 322).

43 Seule différence: la Chronique de la Pucelle, éd. Auguste VALLET de VIRVILLE, Paris 1864, p. 281, omet la bénédiction du harnois.

44 Louis DOUËT-D'ARCQ (éd.), La chronique d'Enguerran de Monstrelet en deux livres avec pièces justificatives 1400-1444, t. IV, Paris 1860, p. 315. Jean de Wavrin s'exprime ainsi: *Elle fist paindre la figure et representation de Nostre Seigneur Jhesu Crist*. Il ajoute, pour se moquer de ces crédules et insensés Français: *Si estoient toutes ses parolles plaines du nom de Dieu, pourquoy grant partie de ceulz qui la veoient et ouoient parler comme folz avoient grant credence et variation qu'elle feust inspiree de Dieu comme elle disoit* (Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretagne, a present nomme Engleterre par Jehan de Wavrin, éd. William HARDY, From A.D. 1422 to A.D. 1431, Londres 1879, p. 264).

Notre Seigneur crucifié, et ce fut frère Jean qui porta cette bannière (d'Église et non de guerre), destinée à rassembler les gens d'Église lorsqu'ils chantaient leurs hymnes⁴⁵.

Autre témoin lors du procès de réhabilitation, Jean, bâtard d'Orléans, devenu le comte de Dunois, parle du *vexillum* porté par la Pucelle: il était blanc et y était figuré Notre Seigneur tenant un lis dans sa main⁴⁶.

Le Mystère du siège d'Orléans, dont la rédaction définitive, telle qu'elle s'est conservée, date du début du XVI^e siècle, décrit, comme voulu par la Pucelle, un étendard tout blanc, sans nulle autre couleur, où figurait un soleil reluisant et, *en grant honneur* , au milieu du soleil, les deux mots *Ave Maria* . Au-dessus de ce soleil, il y avait une «majesté», flanquée de deux anges. D'une main, ces anges tenaient une fleur de lis, de l'autre ils soutenaient le soleil⁴⁷.

Tout cela, on en conviendra, n'est pas d'une grande homogénéité. On est confronté à des versions qui ne se recoupent pas et il est un peu vain de vouloir à tout prix résoudre leurs contradictions. A priori, on serait enclin, si l'on admet que Jeanne d'Arc avait un étendard principal et préférentiel – unique, durable et précieux – ayant traversé sans encombre toute sa carrière, depuis Tours jusqu'à Compiègne en passant par Orléans et Reims, auquel elle attachait beaucoup de prix et dont elle avait prescrit les motifs iconographiques, au nom de Dieu et de ses saintes, à attacher de l'importance à son propre témoignage dans le procès de condamnation et au témoignage de son aumônier frère Jean Pasquerel. Mais ce dernier ne fait pas état de l'inscription *Jhesu Maria* , ne fait pas mention des fleurs de lis, ne fait pas mention du «monde».

L'essentiel, me semble-t-il, est de prendre en compte l'idée que les différents auteurs se faisaient de cet étendard et donc de la Pucelle, ainsi que l'effet qu'ils souhaitaient produire sur leurs lecteurs. Toute reconstitution synthétisant les divers éléments est illusoire. On peut admettre que cet étendard comportait une ou des inscriptions (*Jhesu Maria* , *De par le Roy du ciel* , *Ave Maria*). La couleur blanche y dominait, peut-être déjà l'une des couleurs royales, renvoyant aux idées de pureté et de virginité. On songe ici à la mystérieuse apparition sous les murs de Châlons-en-Champagne en juillet 1429, selon le greffier de La Rochelle: *Ceux de la ville qui estoient sur la muraille virent une grande compaignie de gens d'armes qui estoient bien de cinq a six mille hommes tout armez au chef, devant [tenant?] chacun une lance et un fenon [pennon?] blanc en sa main, et suivoient le roy aussy comme d'un trait d'arc, et pareillement les virent a l'arrivee devant la dite ville. Et sitost que le roy fut bougé, ne sceurent qu'ils devinrent* ⁴⁸.

Cet étendard comportait des fleurs de lis, des figures d'anges mais anonymes (on aurait pu s'attendre à une représentation de saint Michel en armure terrassant le dragon), les images de Dieu et de la Vierge au moment de l'Annonciation, c'est-à-dire au moment où l'ange Gabriel lui annonce qu'elle enfantera un Sauveur, pour le salut du monde. Peut-être le plus remarquable est-il cette inscription *Jhesu Maria* , qui se retrouve dans ses lettres et sur cet anneau de laiton que son père et sa mère lui avaient donné. De ce choix on a tiré la supposition qu'elle se rattachait au courant spirituel franciscain.

L'historien positiviste aimerait évidemment qu'aux différents textes mentionnés ci-dessus correspondent dans les manuscrits du temps des images s'en inspirant aussi étroitement que possible. Mais tel n'est pas le cas, en premier lieu parce que les miniatures représentant son

45 Pierre DUPARC (éd.), Procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc, t. I, Paris 1977, p. 390–391.

46 Ibid., p. 319.

47 Gérard GROS (éd.), Mystère du siège d'Orléans, Paris 2002, p. 672. L'un des emblèmes de Charles VII était précisément le soleil.

48 Jules QUICHERAT (éd.), Relation inédite de Jeanne d'Arc extraite du Livre noir de l'hôtel-de-ville de La Rochelle, Orléans 1879, p. 35.

étendard sont plus rares qu'on ne pourrait le penser ou le souhaiter. Un manuscrit daté de 1484 destiné à Charles VIII qui contient les Vigiles de la mort de Charles VII de Martial d'Auvergne (Bibl. nat. de France, fr. 5054) comporte plusieurs miniatures où figure la Pucelle, mais dépourvue de son étendard, peut-être tout simplement parce que le poème de Martial d'Auvergne, dans sa paraphrase de la chronique de Jean Chartier, ne comprend pas de description de l'étendard: Jeanne y est le plus souvent présentée comme une femme en armure, dont les jambes sont pudiquement (et imparfaitement) masquées, ayant entre les mains une épée et un bâton de commandement.

En fait, outre bien sûr le dessin de Clément de Fauquembergue, trois images sont utilisables pour notre propos.

1. la Pucelle ayant entre les mains son étendard ou une bannière, ornée de trois fleurs de lis, lors du sacre de Charles VII⁴⁹;
2. une miniature, datable des années 1460–1470, due au Maître du Champion des dames, représentant la Pucelle à cheval, en robe de femme, tenant à la main une lance à laquelle est fixé un étendard où est peinte une fleur de lis⁵⁰;
3. une illustration du manuscrit, daté de 1505, du Musée Dobrée du Livre des femmes célèbres d'Antoine du Four, évêque de Marseille, dominicain, confesseur de Louis XII et d'Anne de Bretagne, où celui-ci parle de Jeanne de Vaucouleurs. Ce manuscrit était possédé à l'époque de Quicherat par le marquis de Coislin, puis le collectionneur Dobrée en fit l'acquisition⁵¹. Antoine du Four, natif d'Orléans, fut chargé par ses concitoyens de prononcer le sermon pour la fête du 8 mai 1501. Mais c'est une Jeanne d'Arc imaginaire que présente le manuscrit en question, le visage jeune et avenant, bien prise dans sa belle armure, sans épée, montée sur un puissant cheval blanc dont le harnois est rouge, et tenant un grand étendard rouge (sans glaive) où figurent les mots *Au nom de Dieu*.

Reste la tapisserie de la Haute Allemagne (Bâle⁵²) achetée à Lucerne en 1858 par le marquis d'Azeglio qui en fit don peu après à la ville d'Orléans (fig. 1). Le *dauphin*⁵³ y apparaît debout, couronne sur la tête, en robe, la main gauche tenant sa ceinture, faisant un geste de stupeur de la main droite, à la porte d'un château ou d'une ville fortifiée. Derrière lui, se pressent des gens de guerre. Il accueille des personnages à cheval, en armure, l'un tient une arbalète. Jeanne d'Arc serait le troisième de ces personnages, tenant son étendard où l'on voit: Dieu le Fils enveloppé dans un manteau rouge bénissant l'un des anges de la main droite et tenant le monde surmonté d'une croix de la main gauche; deux anges; trois fleurs

49 Manuscrit de la Bibl. nat. de France: la miniature en question est reproduite dans Albert LE NORDEZ, *Jeanne d'Arc racontée par l'image d'après les sculpteurs, les graveurs et les peintres*, Paris 1898, p. 221.

50 Pascale CHARRON, *Le Maître du Champion des dames*, Paris 2004. Cette miniature est reproduite dans Geneviève et Philippe Contamine (éd.), *Autour de Marguerite d'Écosse. Reines, princesses et dames du XV^e siècle*, Paris 1999, planche hors-texte 7. La miniature datée de 1451 contenue dans un autre manuscrit du Champion des dames de Martin Le Franc représentant Olopherne, Judith et Jeanne la Pucelle fait tenir à celle-ci dans sa main gauche un écu orné de ses armes et dans sa main droite une lance mais sans étendard (Bibl. nat. de France, fr. 12476, fol. 101^v°).

51 Ms. 17, fol. 76^r°. Reproduction de cette miniature dans: André CORVISIER (éd.), *Histoire militaire de la France, t. I: Des origines à 1717*, sous la direction de Philippe CONTAMINE, Paris 1992, planche hors-texte 34.

52 Sur les tapisseries bâloises, voir en dernier lieu A. RAPP-BURI, M. STUCKY-SCHÜRER, *Zahm und Wild. Basler und Strassburger Bildteppiche des XV. Jahrhunderts*, Mayence 1990 (voir p. 203–205, n. 43). Je dois cette référence bibliographique que à l'inépuisable érudition de Christian de Mérindol, que je remercie vivement.

53 Dans le texte de Windecke, Charles VII est désigné comme *der konig von Frankrich* (Germain LEFÈVRE-PONTALIS (voir n. 39), p. 152 et *passim*). Ce qui rend quelque peu suspect le terme *Dauphin*.

de lis, de style germanique⁵⁴, et l'inscription *Jhs Maria*. On lit dans une banderole la formule suivante, sans doute d'époque: *Hie komt die Iunkfrow von Got gesant dem Delphin in sin Land*⁵⁵. Cette tapisserie est généralement réputée du XV^e siècle⁵⁶, mais, pour le moins, toute la partie relative à l'étendard a été refaite ultérieurement, sans doute d'après la description de frère Pasquerel, dont le témoignage n'a été commodément accessible qu'après la publication du procès de réhabilitation par Jules Quicherat, en 1844.

Si donc l'on écarte la tapisserie dite d'Azeglio, qui mériterait un examen scrupuleux et impartial, les quelques images datant du XV^e siècle de l'étendard de Jeanne d'Arc sont, on doit le constater, très éloignées des descriptions textuelles. Pour simplifier, les siècles classiques transmirent sur la Pucelle deux traditions: tantôt Jeanne d'Arc à l'épée nue, tantôt Jeanne d'Arc à l'étendard, mais un étendard dépourvu de son iconographie religieuse et privilégiant les fleurs de lis. Il s'agissait de la montrer en héroïne ayant sauvé par sa hardiesse la royauté française. Signalons ici, car quasiment ignoré en France, le tableau signé Francesco Currado (1570–1661), conservé au château de Kornik près de Poznan, en Pologne (fig. 2).

Manifestement, le souvenir de la Pucelle était associé à son ou à ses drapeaux. En portent témoignage les notes prises par l'érudit Peiresc et conservées parmi ses papiers à la Bibliothèque inguimbertaine de Carpentras: «La bannière ancienne de la ville d'Orléans conservée en l'hostel de ville; deux guidons de Jeanne d'Arc; images du duc d'Orléans d'après l'ancienne bannière de la ville; description de la vieille et première bannière faite peu de temps après la Pucelle du costé de la ville par hault a droit»⁵⁷.

Une dernière étape, à partir du milieu du XIX^e siècle, correspond au temps de l'érudition et des reconstructions «archéologiques» – et des faux. Pour ce qui est du premier aspect, il convient d'attacher de l'importance au célèbre tableau d'Ingres représentant Jeanne d'Arc au sacre de Charles VII: la peinture de l'étendard semble bien, là encore, une interprétation graphique de la description du frère Pasquerel. Par la suite, divers essais de reconstitution furent proposés et réalisés, soit par l'image soit par l'objet lui-même (dans le cadre de la fête du 8 mai, à Orléans): citons ici Henri Wallon⁵⁸, Adrien Harmand⁵⁹, Arnold de Liocourt⁶⁰. Toutefois, si l'on admet la démonstration précédente visant à reconnaître l'irréductible indépendance de chaque source, de chaque «témoignage», de semblables tentatives, inspirées de la méthodologie «positiviste», aussi sympathiques soient-elles, ne peuvent qu'être vouées à l'échec.

Parallèlement, ce qu'on doit considérer comme des faux, plus ou moins habiles, virent le jour, notamment dans les dernières décennies du XIX^e siècle. Tel est le cas, très probablement, de la pièce de plomb de 23 mm de diamètre figurant sous la cote Inv. D.S. 8907 dans les collections du Musée national du Moyen Âge, à Paris (ex-Musée de Cluny). Elle est aujourd'hui si oxydée que pour s'en faire une idée précise, il faut se reporter à la description faite par Eugène Grésy, à l'époque de sa «découverte», dans le lit de la Seine⁶¹: «D'un côté, la

54 La remarque m'a été faite lors d'une séance de la Société nationale des antiquaires de France, au cours de laquelle j'ai présenté une première esquisse du présent texte.

55 Ce point mériterait vérification.

56 Jules QUICHERAT, Note sur une tapisserie (...) représentant l'arrivée de Jeanne d'Arc auprès de Charles VII, dans: Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France (1858), p. 130; Paul MANTELLIER, Rapport sur une tapisserie et une peinture du XV^e siècle dans lesquelles est représentée la Pucelle d'Orléans, dans: Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais (1859), t. III, p. 159–179.

57 Carpentras, Bibl. inguimbertaine, ms. 1779, fol. 358, 361, 362–363.

58 Henri WALLON, Jeanne d'Arc, Paris 1879.

59 Adrien HARMAND, Jeanne d'Arc, ses costumes, son armure, Paris 1929.

60 Arnold de LIOCOURT, La mission de Jeanne d'Arc, Paris 1977.

61 Elle figure au t. 25 (1860), p. 136–137, des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.

médaille porte une épée haute surmontée de la couronne de France et accostée de deux fleurs de lis, qui sont effectivement les armes de la Pucelle. Au revers, est représenté le Père éternel trônant sur un siège antique à bras ornementé et élevant les mains en signe de majesté. Or, cette figure nous rappelle l'image que l'héroïne avait adoptée sur sa bannière⁶².

Deuxième document: la miniature dite de Gérald Paget, du nom de son propriétaire, aujourd'hui en dépôt au Centre Jeanne d'Arc d'Orléans (fig. 3). Il apparaît d'emblée que cette miniature s'inspire de la tapisserie d'Azeglio. On y lit la formule suivante: *Par le conseil de Jehane la pucele, / Charles VII en grant train fut mené, / Jusques a Rains et verité ne seile / Ou en ledit lieu il fut coroné*. De plus, au verso de la dite miniature, se trouve un passage d'une ballade, à tonalité satirique, où est évoquée la déconfiture anglaise devant Orléans (le nom de la Pucelle n'y figure d'ailleurs pas): *De quoy vous estes confondus / Dont c'est pour vous dure novele*. Ce détail permet de «dater» la miniature en question, dès lors que la publication de cette ballade, jusqu'alors à la fois inconnue et inédite, dont le texte est conservé sur la feuille de papier qui sert de couverture au mémoire de maître Pierre Cudriffin, horloger, en procès contre la ville de Romans⁶³, a été faite en 1892 seulement par Paul Meyer dans la revue «Romania»⁶⁴. Quant aux vers qui figurent en deux couleurs en haut de la miniature, ils proviennent de la légende d'une tapisserie qui daterait du deuxième quart du XVI^e siècle (vers 1530) reproduite, d'après une gravure de J. Poinssart, dans le Recueil de plusieurs inscriptions que Charles du Lys, lequel se prétendait descendant de Pierre du Lys, frère de la Pucelle, fit paraître en 1628. La légende de la tapisserie est la suivante: *Pourtrait d'une tapisserie faite y a deux cens ans où est representé le roy Charles VII allant faire son entrée en la ville de Rheims pour estre sacré à la conduite de la Pucelle d'Orléans 1429*⁶⁵. La tapisserie, aujourd'hui perdue, comportait la même inscription que dans la miniature Paget, qui la lui a tout bonnement empruntée.

Reste la miniature conservée aux Archives nationales⁶⁶ (fig. 4), à propos de laquelle Régine Pernoud fait le commentaire suivant: «Jeanne d'Arc, telle que les Orléanais ont dû la voir, lors de son entrée dans leur cité, au soir du 29 avril 1429. Cette miniature du XV^e siècle, très soignée (l'étendard correspond exactement à la description que Jeanne d'Arc elle-même en donnera lors de son procès), a dû être découpée dans un manuscrit non identifié des poèmes de Charles d'Orléans: au verso, par une émouvante rencontre, on lit le poème «En regardant vers le pays de France»⁶⁷. Prêtée par ses possesseurs, le docteur Henri et Jeanne Bon, à l'exposition du Cinquième Centenaire de la Réhabilitation (1956), elle a été ensuite donnée par eux au Musée de l'Histoire de France»⁶⁸. Mais c'est précisément cette exactitude, et cette coïncidence, trop belle pour être vraie, qui éveillent – ou plutôt auraient dû éveiller – les soupçons, sans compter le fait que ni les spécialistes de l'armement ni les spécialistes de l'enluminure au XV^e siècle n'y trouvent leur compte.

Il n'est pas impossible que cette miniature provienne de la collection que Georges Spetz avait constituée à Isenheim, en Alsace (fin du XIX^e–début du XX^e siècle), laquelle en com-

62 Cité dans la thèse dactylographiée, soutenue en 1995 sous la direction de Léon Pressouyre à l'université de Paris I, de Denis BRUNA, *Les enseignes de pèlerinage et les enseignes profanes au Moyen Âge*, t. I, p. 258. Je remercie Laurent Vissière de son concours.

63 Arch. dép. de la Drôme, E 3652.

64 P. 50–52. Paul Meyer avait alors fait état de sa découverte dans sa communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (séance du 5 juin 1892). Divers journaux en avaient alors parlé, de façon pas toujours exacte.

65 Tapisserie reproduite dans LE NORDEZ, *Jeanne d'Arc* (voir n. 49), p. 209.

66 Longtemps exposée dans le Musée de l'histoire de France, présentement en pleine réorganisation.

67 Charles d'ORLÉANS, *Ballades et rondeaux*, Jean-Claude MÜHLETHALER (éd.), Paris 1992, p. 318–319.

68 Dans: Régine PERNOUD, 8 mai 1429. La libération d'Orléans, Paris 1969, p. 431.

prenait deux autres, de même facture, quoique moins réussies, dans ce genre⁶⁹. Ces trois miniatures témoignent seulement de la ferveur croissante qui, à cette époque, entourait la figure de la Pucelle. À cette ferveur, Paul Claudel devait faire écho dans son poème »Sainte Jeanne d'Arc«: »Elle s'est fait une jolie bannière, comme celle-là lorsque j'étais tout petit, / Que les bonnes sœurs pour la procession nous donnaient, / Alors que Rome au pape fut enlevé par Garibaldi, / Et sur laquelle personne au monde jamais ne cessera de lire JHESU MARIA«⁷⁰.

Résumons-nous. Quoique s'inscrivant dans la spiritualité de son temps, l'iconographie de l'étendard exprime avec vigueur et originalité la théologie politique de Jeanne d'Arc. Les juges de Rouen, faisant flèche de tout bois, se servirent du problème des étendards (ou de l'Étendard) pour tenter de »déstabiliser« la Pucelle – en vain. Dans le souvenir que les siècles classiques conservèrent de l'héroïne, à Orléans et ailleurs, figure l'étendard mais sous sa forme fleurdéliée. L'avènement conjoint de l'érudition et de la ferveur religieuse et patriotique entraîna à la fois des tentatives, nécessairement décevantes, de reconstitution et l'introduction de faux qui ont rencontré, jusqu'à ce jour, un déplorable succès.

69 Reproduction dans LE NORDEZ, *Jeanne d'Arc* (voir n. 49), p. 134.

70 Paul CLAUDEL, *Œuvre poétique*, introduction de Stanislas FUMET, Paris 1957, p. 808.